

# Illats d'hier et d'aujourd'hui !



Notre journal a pour vocation de traiter tous les sujets d'actualité concernant la vie quotidienne des Illadais. Cependant, dans ce numéro, nous avons fait le choix de réserver ses pages intérieures à l'évocation de la vie d'Illats hier, il y a 60 ans.

## PLU suite

Dans le dernier numéro d'ICI, nous avons rendu public le jugement de la cour d'appel administrative qui annulait le Plan Local d'Urbanisme de notre commune. Jugement que la mairie a attaqué devant le Conseil d'Etat car il reposait notamment sur la non communication à la présidence de la Communauté de Communes de ce document. Or, notre maire était alors président de cette collectivité, ce qui lui donne de bonnes raisons d'espérer gagner. Nous étions beaucoup plus nuancés car la suite du jugement se basait sur la dénonciation d'irrégularités avérées mais jusqu'alors négligées par le tribunal administratif. Au moment où nous publions le 38<sup>ème</sup> numéro d'ICI, notre premier magistrat nous a déclaré que : « *le Conseil d'Etat rendra sa décision dans moins d'un an. Pendant ce temps, la procédure du PLU continue. Il y aura une réunion publique lorsqu'il sera plus avancé. Nous n'avons rien à cacher.* » Ainsi peut-on expliquer que le conseil municipal ait approuvé le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 16 septembre, document préparatoire qui lance la réalisation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (lire page 3 pour en savoir plus).

## Des nouvelles de la fête et de la rentrée à l'école

Cet été, la fête de la St Roch a pris une dimension supplémentaire. L'engagement des associations y est pour beaucoup. A la rentrée, les élèves ont découvert le nouveau jardin pédagogique (lire page 4).

**Prix de l'eau assainie : le m<sup>3</sup> s'approche des 6€ (5€ 94) alors que le syndicat des eaux et la municipalité maintiennent des excédents budgétaires très importants : plus de 175 000€ pour l'assainissement et plus de 600 000€ pour l'eau courante ! (lire page 4)**

Bonne lecture à tous.

Gilles Baillet



# Au Conseil municipal

## Conseil municipal du 15 juin 2010

1-FDAEC 2010 (Fonds de développement et d'aide aux communes alloué par le Conseil Général) : le président du Conseil Général supprime l'obligation d'affecter 30% du FDAEC à des travaux de voirie. La décision d'affecter cette somme à l'ensemble des communes a été prise à la suite d'un vote des maires du canton à une courte majorité. « J'ai fait pencher la décision » a dit le maire. En effet, le président de la CdC voulait créer un fonds contrôlé par sa collectivité qui aurait été utilisé pour des investissements communautaires. Illats percevra en 2010, un montant de 14 494€ 09 (au lieu des 9 941€ 97 prévus). Cette somme sera affectée aux dépenses suivantes : achat d'une balayeuse (6 000€ HT soit 7 176€ TTC) et travaux de voirie quartier du Tauzin, impasse de la boulangerie et parking du lotissement du Tauzin (17 861€ HT soit 21 361€ 76 TTC). Le total d'investissements est de 23 861€ HT soit 28 537€ 76 TTC. Est demandé une subvention de 14 494€ 09 au Conseil Général.

2-Emprunt de 60 000€ sur 15 ans pour financer les travaux en cours de l'église.

3-Autorisation de signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec Mme Ballion, architecte de l'église.

4-Branchement au réseau d'assainissement quartier Baraille : le montant des travaux envisagés est de 1 313€ 71 HT soit 1 571€ 20 TTC. Cette somme sera remboursée par la commune au Syndicat des eaux, le maître d'œuvre.

5-Patrimoine éclairage public : remise de biens par la CdC pour un montant de 58 621€ 68.

6-Groupes électrogènes : convention entre la commune et la CdC. Lors de la tempête de janvier 2009, ERDF avait mis à la disposition des la sous-préfecture de Langon cent petits groupes électrogènes afin que les communes puissent les distribuer à leurs administrés privés d'électricité. Cette opération étant terminée, la sous-préfecture a décidé de donner à la CdC 6 groupes électrogènes. Une convention a été signée le 27 juillet 2009. Arbanats, Barsac, Cérons, Illats, Podensac et St Michel de Rieufret se sont portées volontaires pour assurer le gardiennage et la maintenance d'un groupe. Sachant que ces groupes pourront être demandés par toutes les communes membres de la CdC ainsi que par la CdC qui pourront les mettre à la disposition de leurs administrés, ou les utiliser elles-mêmes en cas de besoin, une convention doit être établie entre la CdC et chaque commune, précisant notamment les engagements des parties.

7-Autorisation de signature d'un arrêté instaurant une modification des limites d'agglomération sur la route du Merle.

8-Virement de crédits pour financer des travaux imprévus : remplacement du chauffe eau à la salle des fêtes et relevé topographique préalable à l'aménagement de la place de l'église.

9-Mise en place d'une politique tarifaire pour l'accueil périscolaire avec une participation horaire selon le revenu des familles.

10-Augmentation du tarif du ramassage scolaire de l'école d'Illats pour prendre en compte l'augmentation du prix du carburant : 19€ à partir du 2 septembre 2010.

11-Demande de subvention au Conseil Général pour la rénovation de la salle de classe qui doit être repeinte : 2 802€ 18 HT soit 3 351€ 41 TTC. Demande d'une aide au Conseil Général de 1 401€.

12-Extension du réseau existant France Télécom à la Sableyre et au Tauzin et virements de crédits. Dans le but de renforcer le réseau, l'entreprise veut installer de nouveaux poteaux dans les jardins. Les riverains s'y opposent. Un changement d'itinéraire est nécessaire et le montant à payer par la commune à France Télécom s'élève à 3 100€ (au lieu de 2 700€ prévus initialement).

## Questions diverses

• Courrier du professeur Jean Paul Broustet qui préside une association qui accueille les familles de personnes hospitalisées pour demander une aide. Le conseil lui accorde 150€.

• Eclairage : illuminations de Noël. Remplacement des ampoules grillées par des ampoules économes en énergie : 1 900€.

## Conseil municipal du 25 août

1-Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion (contrat de droit privé) à la suite d'une demande d'indisponibilité d'un an pour convenance personnelle de la part d'une secrétaire. Il est créé à compter du 30 août 2010.

2-Signature d'une convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque avec la Communauté de Communes.

3-Raccordement électrique d'un particulier quartier Baraille : le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'extension pour un montant de 1 530€ HT (raccordement souterrain).

4-Raccordement au réseau d'assainissement du même particulier quartier Baraille : le conseil municipal accepte le principe de remboursement du montant HT des dépenses au syndicat des eaux sous forme d'une subvention d'équipement de 1 750€.

5-Travaux d'aménagement de voirie programme 2010 pour les quartiers Condrine et Tauzin, impasse de la boulangerie et parking du quartier du Tauzin. Le conseil entérine l'offre faite en mai dernier par le société Eiffage Travaux Public Sud Ouest de 66 007€ 81 HT soit 78 945€ 34 TTC.

6- Restauration de l'église (porche roman et suite des contreforts) : l'offre de l'entreprise Quelin SA à Martillac de 96 956€ 85 HT soit 115 960€ 39 TTC a été retenue.

7-Virement de crédit Balayeuse, remboursement emprunt, alarme incendie et raccordement d'un particulier à Baraille.

8-Suppression de postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

11-Questions diverses : présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service des déchets (disponible en mairie), présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif (**lire page 4 et vous pouvez en principe les consulter en mairie**).

# Conseil municipal (suite)

## Conseil municipal du 16 septembre

1-Redevance du domaine public due par les opérateurs de télécommunication : 35€ 53 le km en souterrain, 47€ 38 le km en aérien et 23€ 69 par m<sup>2</sup> pour les autres installations électriques.

2- Vote du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Élaboré par le cabinet Apieta, il a été validé par les commissions d'urbanisme des 19 août et 8 septembre 2010. C'est le document préparatoire au PLU. Il est librement consultable en mairie.

3-Signature d'une convention avec la commune de Gradignan pour la prise en charge du Centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan qui a ouvert en janvier 2009. Elle permettra d'assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son pôle administratif.

## Un PADD provisoire qui reprend certaines propositions d'ICI

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui vient d'être voté ne sera définitif que si le Conseil d'Etat déboute la mairie dans le recours qu'elle a déposé contre la décision de la Cour d'Appel Administrative d'annuler l'ancien PLU. C'est donc pour l'instant un catalogue d'objectifs qui pourraient être des vœux pieux. Pourtant, il révèle ou confirme des projets municipaux et reprend même des propositions formulées dans ce journal ou lors des élections municipales par notre liste.

### Des propositions que nous avons portées :

- L'aménagement de la place de l'église
- Aménager les quartiers « en concertation avec les besoins exprimés par la population » ;
- « Assurer des cheminements piétons sécurisés là où ils n'existent pas » (il y a en effet de moins en moins de place pour les piétons dans notre commune : ils ont été les grandes victimes de l'aménagement du bourg) ;
- « Mettre en œuvre le projet de déviation de la RD 11 dans le bourg en assurant le portage avec le Conseil Général » (l'ancien tracé est reconduit : il faudra sérieusement le rediscuter si nous voulons voir un jour réalisé le contournement de notre bourg étouffé par les camions) ;
- Réaliser l'assainissement collectif du secteur d'Escalès (en faisant baisser le montant des factures !).

### Les objectifs avec lesquels nous sommes d'accord

L'orientation plus environnementale que le précédent du nouveau PADD, est positive :

- Préserver la Gargalle et sa forêt galerie et les grands corridors écologiques dans lesquels se déplacent les espèces animales ;
- « Protéger le potentiel agronomique des terres AOC non utilisés » pour essayer de faire échec à l'implantation de la deuxième gravière ;
- Réduire la vitesse et l'impact de la circulation automobile.

Favoriser la création de logements adaptés aux besoins des personnes âgées autonomes est également louable.

### Notre inquiétude

Mais la volonté de limiter la croissance de la population « à 8% sur 10 ans correspondant à l'accueil de 100 personnes environ », est inquiétante car elle impliquerait un nouveau blocage des permis de construire – semblable à celui que la commune a subi pendant 20 ans - exercé par la municipalité et la fermeture d'au moins une classe de l'école.

Ce document est librement consultable en mairie.

Gilles Baillet

## Vie locale

### Fête de la St Roch 6, 7 et 8 août : le succès et la convivialité au rendez-vous !

L'implication des associations, des commerçants et l'aide des employés municipaux a permis la réussite de la dernière St Roch. De nouvelles animations comme la soirée Country, le tour en poney de la place de l'église ou les anciennes manifestations (loto, repas municipal, repas aux escargots, concours de belote ou vide grenier – qui a parfois été débordé par son ampleur) ont remporté un vif succès.

#### La rentrée à l'école

Le printemps avait fait craindre une fermeture de classe mais c'est bien avec cinq classes que la rentrée a pu normalement se dérouler le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Une nouveauté attendait les élèves. En effet, accédant aux vœux des enseignants et des parents d'élèves, la municipalité a fait aménager un jardin pédagogique. Situé dans un espace clos entre la Poste et l'école, le jardin se compose de cinq plates-bandes entourées d'allées gravillonnées. Dès à présent, les élèves et leurs enseignants peuvent y tenter leurs premières expériences potagères.

#### L'aménagement intérieur du quartier Condrine a été réalisé

#### Où en est le projet d'aire de covoiturage au péage d'Illats ?

Langon vient d'inaugurer son aire de covoiturage. Où donc est passée la notre, promise lors des dernières élections cantonales ? Nous savons qu'il y avait des problèmes de mise à disposition des terrains par les Autoroutes du Sud de la France, soucieuses de ne pas perdre des clients. Mais où en est donc ce projet fort utile ?

## Consommation

### 25 mars 2010 : Vote des comptes administratifs 2009 de la distribution d'eau potable et de l'assainissement

- Eau potable : le syndicat des eaux de Budos dégage un excédent de 601 039€ 27 !

L'année dernière, l'excédent atteignait déjà la somme considérable de 408 739€ 28. Il est de 601 039€ 27 – soit plus de trois années de recettes ! – pour l'exercice 2009. L'ampleur de ces chiffres s'explique par l'absence d'investissement pendant la période qui vient de s'écouler. Or, le syndicat a prévu de refaire par tranches les secteurs les plus anciens du réseau de distribution d'eau où les pertes sont importantes. Il est certain que ce trésor de guerre accumulé depuis des années aux dépens des usagers trouvera là toute son utilité.

- Assainissement : malgré les investissements consentis dans le quartier du Caméou, la municipalité dégage quand même un excédent de 175 215€ 95 !

L'assainissement collectif est géré en autonomie au sein du syndicat des eaux de Budos par notre municipalité et la SAUR, société à laquelle elle a délégué le service. Le raccordement à l'assainissement collectif du Caméou a nécessité 178 735€ 18 d'investissements pour 78 750€ de subventions accordées par le Conseil Général et l'Agence du bassin Adour-Garonne. Au total, l'excédent qui était de 206 705€ 19 – plus d'un an de recettes – pour l'exercice 2008 a faiblement baissé pour atteindre 175 215€ 95 – un peu moins d'un an de recettes – pour l'exercice 2009. La cagnotte est à peine entamée...

Reste à savoir si les sommes ainsi mises de côté sont la marque d'une bonne gestion ou plutôt le résultat d'un prélèvement abusif sur les usagers ? Sans surprise, ICI penche pour la seconde solution d'autant plus que la loi limite à cinq ans le droit pour une collectivité de se constituer des réserves. Au-delà, ce sont les citoyens qui doivent en bénéficier dans leurs factures...

#### Le prix du mètre cube d'eau assainie est passé de 5€ 87 à 5€ 94

Le syndicat des eaux de Budos a adopté le 8 juillet les rapports sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune d'Illats. Ces documents révèlent que le prix du mètre cube d'eau assainie poursuit son augmentation. Il est passé de 5€ 87 à 5€ 94. Un usager paiera 9€ 15 de plus pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Ceci est essentiellement la conséquence de l'augmentation des redevances perçues par l'agence du bassin Adour-Garonne : 3€ 36 pour la Redevance de pollution domestique et 2€ 28 pour la Redevance de modernisation des réseaux de collecte. A cela s'ajoutent les 2€ 20 perçus par la Lyonnaise des eaux pour la distribution d'eau potable. Pourtant, la baisse du prix de l'abonnement à la distribution d'eau imposée par la loi au syndicat – car il était trop élevé –, pouvait laisser envisager une croissance du prix du m<sup>3</sup> bien plus considérable en guise de rattrapage. Or, force est de constater que pour l'instant, le syndicat des eaux a décidé de rester raisonnable. Il est vrai qu'Illats occupe depuis des années la tête des communes ayant l'eau assainie la plus chère du Sud Gironde – m<sup>3</sup> et abonnements compris.

Jean Lagniez

### Conseil de la Communauté de communes du canton de Podensac du 30 juin 2010

#### RAPPORT ANNUEL PRIX QUALITE 2009 DU SERVICE ORDURES MENAGERES

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu les explications du Président relatives à l'obligation faite aux Collectivités responsables d'un service public d'élimination des déchets de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service,

Lecture étant faite du rapport établi pour l'année 2009, APRES DELIBERE, ADOPTE le rapport annuel 2009.

Le document sera présenté par le Maire devant chaque Conseil Municipal.

Ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque commune membre.

#### Questions diverses

E. LEGRAND : Où en est-on de l'acquisition des composteurs ?

D. FAUBET : On prépare la consultation est on choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

P. MEYNARD : Il faudra voir selon les subventions obtenues quel sera le financement (participation des familles, autofinancement).

A. CASTAING : Comment peut-on savoir la quantité de composteurs à prévoir ?

P. MEYNARD : Il s'agit d'un marché à bons de commande. Les composteurs devront être distribués fin 2010 début 2011. Les bacs à puce suivront, pour la mise en place prévue du nouveau système de collecte en juillet 2011.

#### Une lettre Internet pour vous informer sur la gestion des ordures ménagères dans le canton

Nous avons créé une lettre d'information sur Internet spécialisée dans la gestion cantonale des ordures ménagères. Vous pouvez la recevoir si vous nous contactez à l'adresse internet du journal

## Journées du patrimoine : 18 et 19 septembre

**Dans le cadre des journées du patrimoine, une fidèle lectrice nous a proposé de rédiger un récit de la vie à Illats il y a 60 ans sous la forme d'une *Lettre ouverte à nos petits enfants et à quelques autres*.**

A toutes ces questions que vous nous posez tout au long de votre enfance, je réponds aujourd'hui pour qu'il reste une petite trace, pour vous transmettre une part de mémoire, pour ne pas qu'elle disparaisse avec nous.

**Mamie, comment c'était avant, quand tu étais jeune ?**

C'était après la guerre dans les années 1945-1950 et suivantes au milieu du XXème siècle. Le village dans son écrin de vignes et sa couronne de pins a peu changé en apparence. Les vignes sont toujours là, bien qu'elles ne soient pas cultivées de la même façon. Mais une chose n'a pas changé : c'est l'odeur. Quand aujourd'hui on arrive à Illats depuis le pont de l'autoroute (arrivée en 1975 NDLR) en cette saison, ce mélange du parfum des pins, des fougères, des bruyères et du raisin arrivé à maturité, nous renvoie à notre enfance.

**Alors « c'était un temps béni que ce temps là » ?**

Je ne crois pas. Ne comptez pas sur moi pour vous dire « c'était mieux avant ». C'était très différent. L'électricité est arrivée en 1934 et était utilisée avec parcimonie, l'eau courante en 1960. Il fallait tirer l'eau du puits ou de la pompe pour faire la cuisine, se laver, arroser le jardin, abreuver les bêtes. Quelques téléphones pour tout le village. La télévision n'existait pas. Quelques postes de radio ouvraient des portes sur le monde en transmettant des informations, des reportages sportifs, des pièces de théâtre et des événements de toutes sortes. (Les routes de la commune ont commencé à être goudronnées en 1958 NDLR).

**Mais il y avait bien des moments pour se reposer ? Pour se distraire ?**

Les soirs d'été, dans les quartiers, les familles se réunissaient sur le « padouen » (1) pour « prendre le frais ». L'hiver, on se regroupait autour de la cheminée pour la veillée, et les plus anciens racontaient des histoires de sorciers et de fantômes à faire dresser les cheveux sur la tête. Les loisirs ? Le mot n'entraît guère dans notre vocabulaire. Pourtant, ce n'était pas triste mais la vie matérielle était beaucoup plus dure. C'était un monde à la fois enfermant et sécurisant. Faire du sport était mal vu. L'été, on allait au bal dans les communes environnantes et l'hiver, le dimanche après-midi, on dansait « au Casino » à Cérons.

# Journées du patrimoine : 18 et 19 septembre

## Comment se passaient les vendanges et les autres travaux ?

C'était très dur. Déjà, le matin, il avait fallu s'occuper des bêtes (traire, abreuver etc.) puis on partait à la vigne avec la charrette chargée des « bastes » vides et du fouloir (2). La récolte se faisait par « tries » successives, quatre ou cinq selon les conditions climatiques. A la fin de la journée, le contenu des bastes était déversé dans le pressoir. Le moût, jus de raisin était mis à fermenter dans des barriques en bois de chêne ou de châtaigner, quelque fois dans des cuves en ciment. Le vin liquoreux obtenu après plusieurs traitements portait l'appellation Cérons. Le vin rouge était plutôt destiné à la consommation courante.

Ce temps des vendanges nécessitait une main-d'œuvre importante. Ce travail était un peu mieux payé et ça mettait un peu de beurre dans les épinards parce que le salaire des journaliers, les ouvriers agricoles, était très bas mais on ne connaissait pas le chômage. Les vendanges terminées, on pouvait souffler un peu. Il gelait fort. La nature s'endormait. C'était le moment de rentrer la bruyère pour la litière des bêtes. On allait à la foire de Sainte Catherine à Podensac pour acheter le cochon qu'on engraissait au long de l'année, et divers plants et graines qu'on plantait au milieu des règes des vignes. On achetait aussi quelques douzaines d'huitres (un luxe).

L'année se terminait, on avait tué le cochon, fêté Noël. Il était temps de tailler la vigne (travail des hommes), de descendre les sarments, lier les astes (3), épamprer, amarrer, écimer, effeuiller et de nouveau vendanger. Entre temps fin mai-début juin, il avait fallu couper le foin et le rentrer pour nourrir les bêtes en hiver.

**Oh là la quel boulot ! Et alors ? Et la rentrée des classes ? Tu nous as montré des photos. Nous on trouve bizarre comment les élèves étaient habillés.**

La rentrée des classes avait lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Nous étions chaussés avec des galoches ou des sabots de bois. Je me souviens de certains enfants qui venaient à l'école pieds nus dans la neige. La plupart du temps, nous venions à l'école à pied ou à bicyclette, de Bourriet, du Tauzin, de Barraille, de Mounic, d'Archambaud, de Béousse, de Barrouil, de Brouquet, de Condrine, du Portail... Pour les enfants des quartiers éloignés, une cantine avait été créée, c'était Mme Amélia Labarbe qui faisait la cuisine. Mme Degans était la directrice, Mme Mestreguilem, institutrice, M. Ollier était le directeur (filles et garçons étaient séparés), Mme Ollier, institutrice, puis viendront M et Mme Hidalgo. Les salles de classe étaient chauffées par des grands poêles à bois. En bois étaient les bureaux avec encriers en porcelaine blanche incorporés. On écrivait avec un porte-plume à l'encre violette et sur le grand tableau noir avec une craie blanche. A la récréation, on jouait dans la cour séparée par un grand mur (qui disparaîtra lors de la rénovation de l'école en 1978 NDLR), les filles d'un côté, jouaient « aux barres », « aux étirettes »(4), à la corde à sauter, à colin-maillard. Dans la cour des garçons, les billes, la toupie, étaient les plus appréciées. Ces derniers jours, un très vieux monsieur est mort : M. André Ducos. Il a été enseignant puis directeur d'école dans plusieurs communes de Gironde. A la retraite, il a écrit un mémoire sur sa commune Illats Une commune des Graves.  
Merci Monsieur.

# Journées du patrimoine : 18 et 19 septembre

**Tu nous as parlé du catéchisme. C'était quoi ?**

C'est l'enseignement religieux. L'abbé Georges Chabannes était le curé de la paroisse. C'est lui qui était chargé de nous enseigner la religion. La vie du village était rythmée par les fêtes carillonnées : Pâque, Noël. La sonneuse de cloche c'était Camilia. Les cloches n'étaient pas électriques, il fallait sonner pour les messes du dimanche (il y en avait deux), l'angélus du matin et l'angélus du soir qui rythmaient les journées des travailleurs. Le presbytère c'était l'actuel foyer-club du 3<sup>ème</sup> âge. La salle des sports a été bâtie sur un terrain de basket qui avait été construit sur l'emplacement du jardin du curé. A l'église, l'harmonium était tenu par Mme Marcelle Chassaing, épouse du maire de ce temps là, M. Louis Chassaing. Les sorties de la messe étaient des moments très importants qui développaient un fort sentiment d'appartenance.

**Alors dans ce temps là il n'y avait pas de supermarché ? Et où vivaient et travaillaient les artisans et les commerçants ?**

Vous avez raison. Le village vivait un peu en autarcie. En face de la mairie, cet imposant bâtiment, c'était l'Hôtel de France dit chez Margot du cadétiche – presque toutes les familles avaient un chaffre (un surnom). Les propriétaires étaient Margot et Albert Bapsalle. Le billard français était un jeu très apprécié. Il y avait chez Margot une salle de billard et une salle de bal.

La maison suivante était habitée par M. Tarant dit Toti, le jardinier. Dans son jardin se situait au chemin des caves. Il cultivait entre autres de merveilleux chrysanthèmes blancs, jaunes, mordorés, mauves qui fleurissaient les tombes à la Toussaint.

Ensuite venait le coiffeur pour hommes, Gabriel Lacoste dit le « Lilan ». Il était aidé par son gendre M. Félix Lafaurie dont l'épouse, Eliane Lafaurie, était courtière en vins.

Dans la petite rue qui mène à la boulangerie, Adrienne Ducos tenait une épicerie avec son carrelage rouge et ses étagères en bois. La boulangerie coopérative était tenue par la famille Teynié puis par la famille Lazaro.

Revenons dans la rue principale, la boucherie Renon puis Marceau (qui coinçait toujours ses gauloises au dessus de ses oreilles NDLR) était un commerce prospère.

A l'angle de la place de l'église, M. Léon Ferrand dit le « Bastot » et sa compagne Jeanne Eveillard géraient aussi une épicerie. En face, dans les bâtiments actuels du Cercle de l'Union-Le Kalimucho, M. Etchegoin était ferblantier-zingueur. M. René Dupuy était électricien. Fernande Castaing tenait un bureau de tabac. M. Saillen réparait et vendait des cycles. En face du monument aux morts, M. Degans était le percepteur des impôts puis venait l'épicerie – laitier, Gergères – Billate.

## Journées du patrimoine : 18 et 19 septembre

A l'emplacement de la salle des fêtes, c'était le cercle de l'Union des Travailleurs. Dans les années 50, Odette en prenait la gérance et le Cercle venait s'installer à l'endroit actuel (Kalimucho). A ce débit de boisson, Odette ajoutait un restaurant et grâce à la qualité de sa cuisine reconnue dans tout le canton et au-delà, maintiendra pendant 35 ans un endroit de qualité.

Continuons notre cheminement dans la rue principale. M. André Fortage et son épouse Nini qui vit toujours, étaient matelassiers – sommeliers – selliers et bourrelliers. Dans son salon, Yvonne Sarry coiffait ces dames et les autres ! M et Mme Dubédât ouvraient un comestible « A la tricoteuse » (maison Peys actuelle). Plus tard, ils transféreront leur magasin à la Fontaine : épicerie, boucherie, fruits et légumes-tabac. En face du garage qui était tenu par Lorenzo, émigré espagnol chassé de son pays par le régime de Franco, il y avait une autre épicerie très ancienne : chez Berthe puis Claire, la mère et l'épouse de M. Léopold Labat.

A St Roch, M. André Labarbe était charron. Mme Plantier tenait un petit commerce de grains et issues et une petite mercerie.

Le village comptait des artisans : M. Robert Labat à Maingeon ou l'entreprise de maçonnerie Trénit. Les pins n'avaient pas encore été abimés par la tempête et les maladies. Ils étaient exploités à la scierie Plantier à Mounic puis par l'usine Muret. On trouvait au Tauzin une scierie portative venue des Landes. La gemme (fabrication d'essence de térébenthine) était ramassée par les familles Camedescasse et Selons, les résiniers. N'oublions pas M. Claude Fort, charron au bourg, et Eloi, le maréchal-ferrant.

**Eh ben ça en faisait du monde ! Bon dans le monde justement que se passait-il ?**

Bon là vous me posez une trop vaste question. Je livre à votre sagacité quelques noms et lieux qui restent dans notre mémoire : Rosa Park, Thor Heyerdal et le Kontiki, Ethel et Julius Rosenberg, Soljenitsyne, le général Vô Ngyen Giap, les massacres de Sétif et Jules Moch.

Voilà. J'ai essayé de répondre à vos questions au plus près de la vérité. Bien sûr, d'autres personnes ont vu les choses autrement. Il me plaît à penser que dans très longtemps, à votre tour, vous raconterez, vous aussi, à vos petits enfants comment c'était avant.

- (1) Le padouen : c'est un arial qui appartenait aux habitants du quartier.
- (2) Fouloir : moulin qui écrasait le grain de raisin.
- (3) Les astes : sarments que l'on laisse lors de la taille afin que la vigne puisse repartir.
- (4) Les étirettes : deux filles se tenaient par la main et se faisaient tourner de plus vite.